

## CONSIGNES DE LOCATION DE REFUGES

### Respecter toutes les consignes du parc en fonction de vos activités

#### Couvre-feu

- Cette location de refuges est faite à titre d'hébergement et non à titre d'événement. À cet effet, aucun bruit pouvant nuire à la paix des autres locataires ne sera toléré. Les appareils diffusant la musique doivent être fermés ou utilisés à basse intensité à compter de 23h30.

#### Navette

- Définition de navette : un voyage d'équipements équivalent au contenu d'une remorque à capacité moyenne.
- Le coût du service de navette comprend 1 aller-retour seulement avec la remorque de service. Advenant que la quantité des biens à transporter dépasse la capacité de la remorque de service, le locataire s'engage à payer un supplément en fonction du nombre d'aller-retour.

#### Heures d'arrivée

- **Lorsqu'il y a réservation d'une navette, les personnes doivent arriver AU PLUS TARD À 16H00** afin de s'assurer de la disponibilité du personnel à cet effet, et ce, sans frais additionnel.
- **Si aucun service de navette n'a été réservé, une personne responsable doit se présenter AVANT 16H30** la journée même de la location afin de finaliser les modalités de location.

#### Responsabilités

- **Le locataire sera tenu responsable personnellement de tous les dommages causés aux lieux loués ainsi que l'équipement mobilier qui les garnissent. Il sera tenu responsable de tout dommage causé au site dû à ses faits et gestes ou à celui de ses invités. À ce titre, un dépôt de garantie est exigé et est remboursable au départ du locataire. Toute contravention aux consignes, perte de matériel ou bris, autorise le locateur à conserver le dépôt à titre de dédommagement. Ceci n'est pas une renonciation aux recours que pourra tenter le locateur.**
- Le locataire devra conserver la barrière de la route 148 fermée après les heures de fermeture du parc. Il devra remettre, à son départ, la clé qu'on lui a remise à son entrée. En cas de **perte de cette clé, la somme de 50\$ sera conservée automatiquement sur son dépôt de garantie** et ce, sans préavis.

- L'extincteur d'incendie doit être utilisé en cas d'urgence seulement. Dans le cas contraire, nous conserverons le dépôt de garantie jusqu'à concurrence de 50\$ ou au jugement du locateur. Tout bris non justifié de la boîte de protection de l'extincteur sera réparé à même le dépôt de garantie
- Le locateur n'assume aucune responsabilité quant aux inconvénients en relation aux éléments de la nature, soit : les conditions météorologiques, les végétaux, les animaux, les insectes, etc.
- Aucun véhicule n'est admis en tout temps sur le site. Pour le transport de votre matériel, vous devez prévoir un équipement roulant non motorisé (ex. : brouette, luge) ou réserver le service de navette.
- **Le locataire s'engage à respecter en tout temps la capacité maximale de personnes et ce dès la fermeture du site sous peine de libérer les lieux sans dédommagement de la part du locateur.**
- **Aucun chien n'est accepté dans les refuges, sauf le Relais et la Halte.**

### Annulation et report

- Dans le cas d'une **annulation de la location** (peu importe les motifs d'annulation) **dans les 7 jours précédents la date de location**, le bois de Belle-Rivière **conservera un montant correspondant à la location incluant les taxes** à même le dépôt de garantie du locataire.
- Dans le cas d'une demande de report effectuée dans les 7 jours précédents la date de location, un montant équivalent à 30% du montant de la location sera conservé à titre de pénalité. Dans le cas d'une annulation suite à un report de date, le bois de Belle-Rivière conservera un montant équivalent à la location.

### Règlements du bois de Belle-Rivière

- **Les BBQ à brique sont interdits sur le site.**
- Il est interdit de prélever le bois sous couvert forestier.
- Il est interdit d'apporter des contenants en verre.
- Aucune possession d'alcool n'est permise sauf sous autorisation spéciale.
- Il est interdit de posséder et de consommer des drogues
- 

### Consignes de sécurité à observer par le locataire :

- Avoir une lampe de poche sous la main.
- Vérifier le fonctionnement des portes d'issue.
- Mettre les chandelles dans un chandelier fermé.

- Ne jamais utiliser d'appareils fonctionnant au naphta à l'intérieur ou tout autre appareil à combustion
- Expliquer en début d'occupation aux invités, les consignes d'évacuation.
- Désigner une personne qui, au besoin, ira chercher de l'aide
- De pas entreposer de combustible liquide ou gazeux à l'intérieur du bâtiment.
- Utiliser le poêle à combustion de façon sécuritaire et tenir sa porte toujours fermée et bien verrouillée.
- Aucune matière combustible ne devrait être déposée à moins de 4 pieds du poêle.
- En cas d'urgence, un téléphone public est disponible devant le pavillon d'accueil (code 911).